



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
62 rue de la Division Leclerc
91160 SAULX-LES-CHARTREUX

Saulx les Chartreux, le 12 février 2026

Lettre recommandée avec A.R

Objet : Décision du Maire du 6 février 2026 relative à la demande de subvention pour la démolition du porche de la Jonchère et la création d'un parking

Monsieur le Maire,

Au nom de l'association ASAPPE, engagée dans la défense du patrimoine et de l'environnement dans notre commune, nous souhaitons, vous réaffirmer notre opposition à la démolition du porche de la Jonchère.

La décision prise n° 2026-SG005 par vous-même le 6 février 2026 est relative à la démolition du porche, élément du patrimoine local, situé dans une zone de protection immédiate face à un monument classé ainsi que la création d'un parking.

Nous tenons à souligner que la protection du patrimoine historique et architectural est expressément inscrite comme une priorité dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) récemment adopté par notre commune (Orientation 3.4 : Proposer un développement des activités touristiques qui met en valeur le patrimoine historique saluéen). Cette orientation témoigne de l'engagement municipal en faveur de la sauvegarde de notre patrimoine.

Nous exprimons notre vive inquiétude quant au non-respect apparent de l'avis défavorable des Architectes des Bâtiments de France (ABF) et au contexte préélectoral dans lequel cette décision a été adoptée, pouvant mettre en cause sa légalité et sa légitimité.

Dans un souci de préservation de notre patrimoine commun, nous sollicitons votre réexamen de cette décision. Nous vous demandons également de suspendre toute action de démolition en attendant qu'une étude approfondie soit menée ou qu'une nouvelle décision conforme à la réglementation en vigueur soit prise.

Conscients de la responsabilité qui incombe à la municipalité en matière de sauvegarde du patrimoine, nous espérons que notre démarche sera prise en considération, et que la décision sera réévaluée dans un esprit de respect des engagements urbanistiques et patrimoniaux de notre commune.

Nous restons à votre disposition pour toute rencontre ou échange susceptible d'éclaircir cette situation.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.



Joëlle Rouault
Présidente